

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Vehicles & Industrial Products Division 140 O'Connor, Tower East 4th Floor 140 O'Connor, Tour Est 4ème étage Ottawa Ontario K1A 0S5

Title - Sujet			
Station mobile qualité de l'air			
Solicitation No N° de l'invitation		Date	
K8A21-190481/A		2018-1	1-20
Client Reference No N° de re	éférence du client		
K8A21-190481			
GETS Reference No N° de re PW-\$\$HP-940-75861	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME
hp940.K8A21-190481			
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone Fuseau horaire			
at - à 02:00 PM		Eastern Standard Time	
on - le 2019-01-02			EST
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	· V Othor-Autro:	7	
	<u> </u>	<u> </u>	
Address Enquiries to: - Adres Murray, David	ser toutes questions a:		uyer ld - ld de l'acheteur p940
Telephone No N° de télépho	ne		p N° de FAX
(613) 296-9230 ()		() -	
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:		
Destination - des biens, servic			
Luc White - Environment Cana	da		
335 RIVER RD			
OTTAWA			
Ontario			
K1A0H3			
Canada			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee	
See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Besoin
- 1.2 Entente sur les revendications territoriales globales
- 1.3 Compte rendu
- 1.4 Accords commerciaux
- 1.5 Service Connexion postel

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables
- 2.5 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instruction pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Base de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 6.11 Clauses du guide des CCUA
- 6.12 Inspection et acceptation
- 6.13 Préparation en vue de la livraison
- 6.14 Expédition livraison à destination Voir aux présentes
- 6.15 Réunion postérieure à l'attribution du contrat/Réunion de pré-production
- 6.16 Conditionnement
- 6.17 Garantie
- 6.18 Matériel
- 6.19 Interchangeabilité

Pièces jointes

Annexe « A » - Prix

Annexe « B » - Environnement Canada - Spécifications

Annexe « C » - de la Partie 3 de la Demande de soumissions - Instruments de paiement électronique

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

- **1.1.1** Environnement Canada a besoin des Stations mobiles de surveillance de la qualité de l'air et les articles connexes indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe «A» Prix et l'Annexe «B» Environnement Canada Spécifications ci-jointe.
- **1.1.2** Options irrévocables énumérées à l'Annexe A Prix.
 - 1.1.2.1 Les options ne pourront être exercées que par l'autorité contractante et seront confirmées, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.
 - **1.1.2.2** Les options peuvent être exercées en totalité ou en partie et à plus d'une occasion à la discrétion du Canada, jusqu'à concurrence de la quantité indiquée à l'Annexe A Prix.
 - **1.1.2.3** Les options peuvent être exercées dans les douze (12) mois suivant l'octroi du contrat.

1.2 Entente sur les revendications territoriales globales

Ce marché est assujettis aux Entente définitive du Conseil des Ta'an Kwach'an et Entente définitive de la Première Nation des Kwanlin Dun.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.5 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt-dix (90) jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard sept (7) jours calendrier avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

 Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 exemplaires papier) Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)

Section III: Attestations (1 exemplaire papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);

Solicitation No N°	de l'invitation
K8A21-190481/A	

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la Politique d'achats écologiques (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.1 Produits équivalents

Les soumissionnaires peuvent proposer des produits de remplacement et des solutions de rechange où équivalent est indiqué dans la description technique du besoin (Description d'achat/Énoncé du besoin/Énoncé des travaux). Les offrants / fournisseurs sont incités à proposer des solutions écologiques chaque fois que possible.

- 1. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement seront pris en considération par l'autorité technique lorsque le soumissionnaire :
 - (a) Indique clairement un produit de remplacement et/ou une solution de rechange;
 - (b) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement et/ou du produit, s'il y a lieu;
 - (c) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué dans la description technique du besoin;
 - (d) fournit les caractéristiques complètes et les brochures, s'il y a lieu:

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- (e) présente une déclaration de conformité comprenant les caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange répondent à toutes les exigences techniques indiquées dans la description technique du besoin;
- (f) indique clairement les parties dans le libellé d'achat et dans les brochures qui confirment que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange sont conformes aux exigences techniques.
- 2. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement ne seront pas pris en considération par l'autorité technique si :
 - (a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité technique d'évaluer pleinement l'équivalence du produit; ou
 - (b) le produit de remplacement et/ou la solution de rechange ne répondent pas aux exigences techniques précisées dans la description technique du besoin.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai ou un échantillon du produit offert) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leurs prix dans l'Annexe « A » - Prix en conformité avec la base de paiement identifiée dans la Partie 6 - Clauses du contrat subséquent. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe «C» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Si l'annexe «C» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.3 Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

- 1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450 (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/450-fra.html), Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
- 2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
- 3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
- 4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450 (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/appacq/forms/450-fra.html) pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
- Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section III: Attestations

Les fournisseurs doivent présenter les attestations exigées à la PARTIE 5 - ATTESTATIONS.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

3.1.4 Date de livraison

Quantité ferme

Bien que la livraison des véhicules soit demandée pour le ou avant le 29 mars 2019 la meilleure livraison pouvant être offerte est la suivante:

Article 001 – Une (1) Station mobile de surveillance de la qualité de l'air seront livrées dans les jours civils suivant la date d'octroi du contrat.	
Article 002 – Une (1) Station mobile de surveillance de la qualité de l'air seront livrées dans les jours civils suivant la date d'octroi du contrat.	
Article 003 – Une (1) Station mobile de surveillance de la qualité de l'air seront livrées dans les jours civils suivant la date d'octroi du contrat.	

Quantité optionnelle

Dans le cas où une option est exercée, la meilleure livraison pouvant être offerte est la suivante:

Article 004 - Une quantité allant jusqu'à Trois (3) Stations mobiles de surveillance de la qualité de l'air et les articles connexes sera livrée dans les _____ jours civils suivant la date d'exercice de l'option.

3.1.5 Période de garantie courante du fabricant

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la garantie courante du fabricant pour le véhicule/l'équipement et ses composants qui dépasse la période de garantie minimale de douze (12) mois.

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

- **4.1.1.1** Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, les documents suivants :
 - 1) Annexe « B » Environnement Canada Spécifications; et

4.1.1.2 Produits équivalents

Les soumissionnaires qui proposent des produits de remplacement et/ou des solutions de rechange doivent fournir avec leur soumission, toute l'information requise conformément à la Partie 3, «Produits équivalents» pour que l'on tienne compte de leur soumission.

4.1.2 Évaluation financière

- **4.1.2.1** L'évaluation financière a pour but de déterminer le prix global en utilisant l'information soumise dans l'Annexe « A » Prix.
- **4.1.2.2** Calcul du prix global:

Les soumissions seront évaluées sur la base du prix global pour les articles et quantités.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix global évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique</u> <u>d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'<u>Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est in 180 14001.	nscrit ou rencontre la norme
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	Date

ou

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférablement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.	
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire D	ate

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

- **6.2.1** L'entrepreneur doit fournir Quantité Trois (3) Stations mobiles de surveillance de la qualité de l'air et les articles connexes indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe «A» Prix et l'Annexe « B » Environnement Canada Spécifications ci-jointe.
- **6.2.2** L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable décrite à l'Annexe A Prix.
 - **6.2.2.1** Les options ne pourront être exercées que par l'autorité contractante et seront confirmées, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.
 - 6.2.2.2 Les options peuvent être exercées en totalité ou en partie et en plus d'une occasion à la discrétion du Canada et jusqu'à concurrence de la quantité maximum indiquée à l'Annexe A Prix.
 - **6.2.2.3** Les options peuvent être exercées dans les douze (12) mois suivant l'octroi du contrat.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4. Durée du contrat

6.4.1 Livraison des véhicules

6.4.1.1 Quantité ferme

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

La livraison des véhicules doit être effectuée comme suit :

Article 001 - Une (1) Station mobile de surveillance de la qualité de l'air doivent être livré au plus tard le ______. (Date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Article 002 - Une (1) Station mobile de surveillance de la qualité de l'air doivent être livré au plus tard le _____. (Date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Article 003 - Une (1) Station mobile de surveillance de la qualité de l'air doivent être livré au plus tard le _____. (Date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

6.4.1.2 Quantité optionnelle

Article 004 - Trois (3) Stations mobiles de surveillance de la qualité de l'air et les articles connexes doivent être livrés dans les ______ jours civils suivant la date d'exercice de l'option. (Nombre de jours à être inséré par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

6.4.2 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

Ce marché est assujettis aux Entente définitive du Conseil des Ta'an Kwach'an et Entente définitive de la Première Nation des Kwanlin Dun.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: David D. Murray

Titre: Agent d'approvisionnement

Organisation: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements, Direction TPLEP,

Division HP

140 O'Connor Street, 4th Floor East Tower,

Ottawa Ontario, K1A 0S5

Téléphone: 613-296-9230

Courriel: David.Murray@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable des achats

Le responsable des achats pour le cor	ntrat est:
Nom: 'attribution du contrat) Titre: Organisation:	(à être inséré par TPSGC au moment de
Téléphone :	-
travaux sont exécutés en vertu du con d'outils et de procédures exigés pour l discuter de questions administratives i des achats; cependant, celui-ci ne peu	e le ministère ou organisme pour lequel les trat. Il est responsable de la mise en oeuvre l'administration du contrat. L'entrepreneur peut dentifiées dans le contrat avec le responsable et pas autoriser de changements à l'énoncé des e des travaux peuvent être effectués uniquement at émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Responsable technique	
Le responsable technique pour le cont	trat est :
Nom: l'attribution du contrat) Titre: Organisation:	(à être inséré par TPSGC au moment de
Téléphone : Courriel :	_

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.5.4 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignemen	ts généraux:
Titre:	(à être complété par le soumissionnaire)
Suivi de la livra	aison:
Titre:	(à être complété par le soumissionnaire)
6.5.5 Service	après-vente
de téléphone de services après- une gamme cor demandé aux se	lande que le soumissionnaire fournisse les noms, adresses et numéros les concessionnaires et/ou agents qui sont autorisés à fournir des vente, d'entretien et de réparation sous garantie et qui peuvent fournir implète de pièces de rechange pour le véhicule/l'équipement offert. Il est oumissionnaires d'indiquer la distance entre le concessionnaire et/ou et le lieu de la livraison.
Nom : Adresse :	
Numéro de télé	phone :
Distance entre I	e lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent :km
Article 002	
Nom : Adresse :	
Numéro de télé	phone :

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l	'agent :km
Article 003	
Nom: Adresse:	
Numéro de téléphone :	
Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l	'agent :km

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses et les taxe applicable en sus, si applicable.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Le prix payé sera rajusté en fonction de la disposition relative à la fluctuation du taux de change (le cas échéant).

6.6.2 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa:
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) :
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.6.3 Clauses du guide des CCUA

H1001C Paiements multiples 2008-05-12 C3015C Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change 2017-08-17

6.7 Instructions relatives à la facturation

6.7.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture sont complétés. Les offrants / fournisseurs sont priés de fournir les factures en format électronique sauf si indication contraire de l'autorité contractante ou chargé de projet, réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

(TPSGC insérera l'adresse de facturation figurant sur la réquisition au moment de l'attribution du contrat)

b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article 4. Responsables du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No N° de l'invitation	
K8A21-190481/A	

K8A21-190481

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2018-06-21) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe « A » Prix;
- (d) Annexe « B » Environnement Canada Spécifications;
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du ______.

6.11 Clauses du guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes:

A1009C	Accès aux lieux d'exécution des travaux	2008-05-12
A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements	2010-01-11
	du gouvernement	
B1505C	Transport des marchandises dangereuses/	
	produits dangereux	2016-01-28
G1005C	Assurance - aucune exigence particulière	2016-01-28

6.12 Inspection et acceptation

L'autorité technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.13 Préparation en vue de la livraison

Le véhicule/l'équipement doit être entretenu, réglé et livré dans un état qui en permet l'utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant que le véhicule/l'équipement quitte l'usine et soit remis au personnel de Environnement Canada au lieu de livraison final.

Les réservoirs d'essence doivent être remplis au moins à moitié avant la remise du ou des véhicules au personnel de Environnement Canada.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Toute tentative de la part du transporteur de livrer des véhicules/de l'équipement sera refusée à moins que des arrangements aient été pris pour que le personnel autorisé et qualifié soit disponible pour faire des inspections et accepter la livraison. Lorsque le transporteur devra retourner parce qu'il n'aura pas pris de rendez-vous pour la livraison, le Canada ne sera pas tenu de payer de coûts additionnels.

6.14 Expédition - livraison à destination - Voir aux présentes

L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP à destination - rendu droits acquittés aux destinations (tel qu'indiqué à l'Annexe «A» - Prix). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.

Quantité ferme

Article 001 - La personne-ressource à la destination est : TPSGC au moment de l'attribution du contrat)	(à être inséré par
Article 002 - La personne-ressource à la destination est : TPSGC au moment de l'attribution du contrat)	(à être inséré par
Article 003 - La personne-ressource à la destination est : TPSGC au moment de l'attribution du contrat)	(à être inséré par
Quantité optionnelle	
Article 004 - La personne-ressource à la destination est :	(à être inséré par

6.15 Réunion postérieure à l'attribution du contrat/Réunion de pré-production

Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec le responsable technique pour organiser une réunion préalable à la production. Cette réunion aura lieu à l'usine de l'entrepreneur, au ______(Le soumissionnaire doit précisez le lieu). Les frais relatifs à cette réunion préalable à la production doivent être inclus dans le prix de la soumission. Veuillez noter que le Canada assumera les dépenses de voyage et de subsistance des employés du gouvernement. La Couronne se réserve le droit de procéder à la Réunion postérieure à l'attribution du contrat / Réunion de pré-production par téléconférence.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6.16 Conditionnement

Les méthodes de préservation et de conditionnement doivent être conformes à la norme courante de l'entrepreneur pour les envois au Canada ou, au besoin, aux normes pour les envois outremer (par exemple pour les cargaisons en cale).

6.17 Garantie

La garantie standard du fabricant de ____ mois ou ____ km *(à être complété par le soumissionnaire)* assurée par l'intermédiaire du réseau de distributeur s'applique.

6.18 Matériel

Le matériel fourni doit être neuf et de production courante par le fabricant (Année-modèle 2018 ou plus récent).

6.19 Interchangeabilité

A moins de modifications autorisées par l'autorité contractante au cours du cycle de fabrication, tous les véhicules fournis en fonction d'un article donné d'un contrat doivent être de marque et de modèle semblables, et tous leurs assemblages, sous-ensembles et pièces doivent être interchangeables.

Buyer ID - Id de l'acheteur HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE "A" - PRIX

Article 001:	Stations mobiles de surveillance de la qualité de l'air (Quantité ferme)
	L'entrepreneur doit livrer la Station mobile de surveillance de la qualité de l'air en conformité avec Annexe « B » - Environnement Canada - Spécifications:
	Ottawa, Ontario (Adresse à être insérée par TPSGC dans la demande de soumissions)
	À l'attention de: (Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
	Date de livraison: (Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
	Prix unitaire ferme de\$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles auxiliaires en conformité avec la Base de paiement (tel que décrit à la clause 6.5.1 Base de paiement)
	Quantité : Une (1)
Article 002:	Stations mobiles de surveillance de la qualité de l'air (Quantité ferme)
	L'entrepreneur doit livrer la Station mobile de surveillance de la qualité de l'air en conformité avec Annexe « B » - Environnement Canada - Spécifications:
	Regina, Saskatchewan (Adresse à être insérée par TPSGC dans la demande de soumissions)
	À l'attention de: (Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
	Date de livraison: (Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

	Prix unitaire ferme de\$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles auxiliaires en conformité avec la Base de paiement (tel que décrit à la clause 6.5.1 Base de paiement)
	Quantité : Une (1)
Article 003:	Stations mobiles de surveillance de la qualité de l'air (Quantité ferme)
	L'entrepreneur doit livrer la Station mobile de surveillance de la qualité de l'air en conformité avec Annexe « B » - Environnement Canada - Spécifications:
	Whitehorse, Yukon (Adresse à être insérée par TPSGC dans la demande de soumissions)
	À l'attention de: (Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
	Date de livraison: (Date à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
	Prix unitaire ferme de\$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles auxiliaires en conformité avec la Base de paiement (tel que décrit à la clause 6.5.1 Base de paiement)
	Quantité : Une (1)
Article 004:	Stations mobiles de surveillance de la qualité de l'air (Quantité optionnelle)
	L'entrepreneur doit livrer la Station mobile de surveillance de la qualité de l'air en conformité avec Annexe « B » - Environnement Canada - Spécifications:
	Ottawa, Ontario (Adresse à être insérée par TPSGC dans la demande de soumissions)
	

Buyer ID - Id de l'acheteur HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

À l'attention de: moment de l'attribution du co	(Nom à être inséré par TPSGC au ontrat)
Date de livraison:	(Date à être inséré par TPSGC au entrat)
équipements et les articles a	\$ par véhicule, incluant tous les uxiliaires en conformité avec la Base de clause 6.5.1 Base de paiement)
Quantité : Jusqu'à Trois (3)	

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe « B » - Environnement Canada - Spécifications

Le Programme de surveillance national de la pollution atmosphérique (SNPA) souhaite faire l'acquisition de trois (3) stations mobiles de surveillance de l'air (remorques). Ces stations mobiles compléteront les stations permanentes du SNPA existantes situées à travers le Canada pour mesurer la qualité de l'air.

Spécifications

Toute la marchandise doit être **NEUVE**. Les modèles de démonstration, ou les composants d'occasion, remis à neuf ou prototypes ne seront pas retenus. Tous les produits doivent porter une étiquette de certification de l'Association canadienne de normalisation (CSA), Underwriters Laboratories of US (UL), selon le cas.

Dans tous les cas où l'on mentionne des marques de fabrique ou des modèles, un matériel de qualité équivalente ou supérieure sera envisagé.

La remorque doit répondre à toutes les exigences applicables du code du bâtiment de la province de l'Ontario.

Station mobile de surveillance de la qualité de l'air de 8 pi x 12 pi (remorque)		Indiquer la conformité	
Les s	pécifications suivantes sont obligatoires :	Oui	Non
1	Dimensions extérieures — 8 pi x 8 pi x 12 pi (hauteur x largeur x longueur)		
2	Tous les panneaux extérieurs en aluminium doivent être peints avec au moins deux (2) couches de peinture époxy de catégorie marine. Beige crème n° 400-18 (épaisseur minimale de 0,040 po)		
3	Revêtement d'aluminium (épaisseur minimale de 0,040 po) sur le plancher extérieur (sous-revêtement)		

Buyer ID - Id de l'acheteur HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

4	Cornières et coins protecteurs en aluminium (épaisseur minimale de 0,125 po)	
5	Fixations antirouille	
6	Plancher en contreplaqué d'au moins 5/8 po, fini avec revêtement de sol Loncoin II Flecks (# 152) ou équivalent.	
7	Murs intérieurs et plafond en contreplaqué d'au moins 3/8 po recouverts de panneaux de fibres de verre	
8	Isolant de l'abri : mousse d'uréthane pulvérisée à alvéoles fermées d'au moins R20 (murs, plafond, plancher)	
9	Une (1) porte d'entrée de catégorie commerciale isolée aux dimensions nominales de 36 po de largeur x 80 po de hauteur, entièrement scellée avec joint d'étanchéité, larmier, butée de porte et fenêtre dans la porte (verre de sécurité teinté, 16 po x 16 po), 3 charnières fixes, et cadenas/pêne dormant	
10	Tous les joints extérieurs et intérieurs doivent être scellés	
11	Construction de toit :	
	Rives de toit en aluminium extrudé, avec arceaux de toit en aluminium extrudé à 12 po d'entraxe et couverture de toit en tôle gaufrée en aluminium de 1/8 entièrement soudées pour le toit-passerelle. Profilés intégrés Unistrut en aluminium soudés le long de de la longueur des deux côtés du toit, pour le futur matériel à arrimer d'Environnement Canada.	
	Le toit doit être entièrement étanche/imperméable pour protéger l'instrumentation intérieure et celle intégrée aux ouvertures du toit.	
12	Garde-corps à charnières verrouillables autour du périmètre du toit (42 po à 54 po de hauteur). Une ouverture à l'arrière pour l'accès.	
13	Échelle d'accès au toit de largeur de 18 po pivotant vers l'extérieur et vers le bas (Zico ou l'équivalent)	
14	Quatre (4) ouvertures de toit isolées de 8 po x 8 po doivent être placées au-dessus du centre de chaque châssis et au centre du meuble à tiroirs et de l'établi. Chacune dotée de deux plaques de recouvrement et de	

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

	joints d'étanchéité.	
15	Un (1) panneau de distribution électrique d'au moins 100 A avec disjoncteur principal.	
16	Une (1) prise Hubbell HBL4100B12W de 100 A 125/250 V, 3 pôles, 4 fils de mise à la terre, étanche à l'eau avec une base de fixation murale, câblée au panneau de distribution électrique fourni avec maillage métallique de retenue de câble	
17	Un (1) climatiseur et appareil de chauffage combiné d'au moins 11 000 BTUH, 230/208V, monophasé, 60 Hz et (BARD Manufacturing Inc.) ou équivalent monté à la paroi avant. Câblé directement au panneau électrique principal. Comprend économiseur, panneau de connexion et thermostat numérique à commutation automatique.	
18	Deux (2) luminaires à DEL montés au plafond de 1 pi x 4 pi et un interrupteur à un seul pôle	
19	Une (1) lampe extérieure murale, installée à côté de la porte de l'abri avec cellule photoélectrique et commutateur prioritaire à l'intérieur de la même paroi de l'abri	
20	Douze (12) prises doubles de 15 A, 115 V installés dans les murs sur six (6) disjoncteurs	
21	Deux (2) prises à verrouillage par rotation de 30 A, 115 V, posées au plafond au-dessus des châssis pour matériel;	
22	Deux (2) prises extérieures de 15 A, 115 V, chacune avec un disjoncteur différentiel distinct, situées en hauteur sur la paroi arrière	
23	Trois (3) prises doubles de 15 A, 115 V, chacune raccordée à son propre disjoncteur, situées dans le compartiment de la pompe.	
24	Limiteur de surtension due à la foudre sur le panneau électrique principal	
25	Une (1) tour en aluminium de 10 mètres (du sol) composée de trois (3) sections. Type robuste à manivelle, cotée à 75 mi/h (tour météorologique)	
26	Deux bâtis d'équipement montés dans l'abri (de type Unistrut) avec supports amortisseurs, et des rails combinés à l'avant et l'arrière pour montage sur bâti de 19 po d'analyseurs de surveillance d'air (24 po de profondeur)	

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

27	Extincteur mural de type ABC de 10 lb	
28	Un (1) établi standard de 30 po de largeur le long du mur arrière avec un dessus en Formica et un (1) classeur Rousseau robuste à 2 tiroirs avec serrures sur tous les tiroirs sous l'établi (couleur de tiroir # 72 gris anthracite)	
29	Un (1) établi standard de 24 po de largeur x 28 po de longueur adjacent à l'établi susmentionné avec un dessus en Formica et un (1) classeur Rousseau robuste à 2 tiroirs avec serrures sur tous les tiroirs sous l'établi (couleur de tiroir # 72 gris anthracite)	
30	Un (1) compartiment de pompe isolé standard de 24 po x 30 po, doublé de matériau insonorisant sous le côté gauche de l'établi de 30 po, équipé d'une porte verrouillée ouverte sous l'établi; Ventilateur d'évacuation d'air, équipé de registre avec moustiquaire et hotte sur le mur arrière (registre fermé lorsque le ventilateur est éteint) et registre d'admission sur la porte du compartiment. Le ventilateur doit être contrôlé thermostatiquement	
31	Deux (2) supports de bouteille à gaz et deux (2) profilés de montage UNISTRUT de 3 pi de longueur doivent être montés sur le mur arrière	
32	Un (1) plafonnier de 12 V à lentille optique avec interrupteur.	
33	Quatre (4) vérins de nivelage robustes avec poignées amovibles	
34	Un (1) escabeau en métal rétractable à monter sur le châssis de la remorque sous la porte d'entrée de l'abri correspondante pour faciliter l'entrée à l'abri	
35	Système d'éclairage de 12 V c. c. dont toutes les lampes sont résistantes aux chocs et sont complètement scellées.	
36	Quatre (4) anneaux en D non pivotants avec plaque d'appui en acier, avec support d'affleurement pour ancrage sur le plancher intérieur. Les ancrages doivent être centrés dans l'aire ouverte du plancher.	
37	Remorque à double essieu d'une capacité de 4 000 lb avec une structure conçue pour supporter la charge uniformément répartie de l'abri; Châssis en acier peint noir, attelage à boule réglable en hauteur (5 positions), freins électriques, béquille télescopique, suspension à ressort à lames et feux ICC (le soumissionnaire doit fournir des informations sur le poids nominal brut de la remorque, le poids de la remorque à vide et la capacité de chaque suspension à ressort à lames)	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481

38	Prise résistante à l'humidité à 7 broches à l'extrémité d'un câble ombilical	
	pour l'arrimage au véhicule de remorquage (feux à DEL, feu de gabarit,	
	phare directionnel latéral, feu de freinage, feu arrière et clignotants	
	doivent être mis à la terre à l'interne à des connecteurs à 7 broches)	
39	Garde-boue anti battement installés aux roues avant et arrière et porte-	
	certificat d'immatriculation	
	certificat a immatriodiation	
40	Tout le châssis métallique sous la remorque et la béquille doivent être	
40		
	finis avec un revêtement antirouille noir.	
41	Une (1) roue de secours pleine grandeur avec support	
42	Une liste complète des pièces pour tous les produits commerciaux	
	fournis	
	Tourno	
12	Auguno publicitó du concoggionnaire no dait âtre offichée aur l'autériaur	
43	Aucune publicité du concessionnaire ne doit être affichée sur l'extérieur	

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client K8A21-190481

File No. - N° du dossier hp940. K8A21-190481 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE «C» DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)